



VETIQ

La Voix des Entrepreneurs
en T.I. de Québec

Proposition de questions pour les candidats participants à l'évènement organisé par la VETIQ

Date : 30 août 2012

Lieu : Auberge Saint-Antoine

Heure : 17 heures (Arrivée à partir de 16h30)

1. Le financement des entreprises en démarrage :

Mise en situation : Les entreprises en démarrage sont confrontées à beaucoup de difficultés pour établir leur financement de départ. De plus, les sommes qui pourraient être disponibles sont dispersées auprès de nombreux organismes.

1.1 Quelle est votre vision de l'appui à donner aux entreprises en démarrage et surtout de son financement ?

1.2 Comment votre parti pourrait-il s'engager pour avoir une meilleure offre coordonnée pour ces entreprises?

L'Accélérateur d'affaires de Québec devrait voir le jour bientôt :

(http://www.mdeie.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communiqués-de-presse/communiqué-de-presse/?tx_ttnews%5Btt_news%5D=7457&cHash=e9f26ab51fd56dd76e00924673647df5)

<http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/techno/201207/23/01-4558264-accelereur-technologique-dans-saint-roch.php>

1.3 Croyez-vous qu'il devrait être opéré par des partenaires de la région ou un fonds d'investissement de Montréal ou d'ailleurs ?

2. La fiscalité des entreprises (la diminution des crédits d'impôts de R&D)

Mise en situation : Au cours des dernières années, les crédits d'impôts consacrés à la recherche et développements ont été diminués au point où de plus petites entreprises doivent diminuer leurs efforts de R&D au profit des plus grandes qui peuvent amortir ce changement.

2.1 Quelle est votre position à cet égard ?

2.2 Croyez-vous qu'un crédit d'impôt pour supporter la commercialisation de produits serait un bon choix pour amener les entreprises à exporter davantage sur les marchés internationaux ? Quelle est par ailleurs votre solution si vous ne préconisez pas celle-ci ?

3. Le financement de mesures régionales

Mise en situation : Dans le cadre de la démarche *ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement)*, les différentes régions du Québec ont identifié en 2006 des secteurs d'activité économique, les créneaux d'excellence, pour lesquels elles possèdent certains avantages comparatifs qui leur permettent de se démarquer de la concurrence.

<http://www.mdeie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/projet-accord/>

Le Gouvernement du Québec et le Parti Québécois ont endossé en 2006 la démarche ACCORD, cette entente qui permet d'allouer des Fonds pour des secteurs d'affaires à Québec pour soutenir des activités tels : « le développement d'entreprises, le développement de marché, l'entrepreneuriat, la recherche et le développement, l'innovation et le transfert technologique, les alliances et les partenariats, la formation et la rétention de la main-d'œuvre. » **Il dispose actuellement de plus de 7 M\$.**

Or, présentement, pour la région de Québec, plusieurs secteurs comme les sciences de la vie, le bâtiment vert, les croisières, les aliments santé et quelques autres bénéficient de fonds pour faciliter le regroupement des industriels et leur offre des sommes pour les aider à se former, participer à des événements internationaux etc...

Le domaine des technologies de l'information, qui comprend plus 350 entreprises a été exclus.

3.1 Quelle est votre position par rapport à cette situation qui pénalise les entreprises en TI de la région ?...et quels éléments de solution proposez-vous ?

4. L'aide à l'exportation

Mise en situation : le financement de la croissance des entreprises et notamment la commercialisation à l'exportation est une des clés du succès des entreprises en TI.

4.1 Quelle sera votre stratégie pour supporter les exportations?

5. Le financement d'entreprises étrangères désireuses de s'installer ici

Mise en situation : Il existe un écart important quant aux avantages que reçoivent les entreprises qu'Investissement Québec recrute à l'étranger versus les avantages offerts à celles qui sont ici.

Les mesures de financement et les mesures fiscales ne sont pas coordonnées ; l'une accepte de financer alors que l'autre refuse l'accès sur la base de programmes différents. Les mesures sont plus avantageuses pour celles qui arrivent de l'étranger.

5.1 Êtes-vous d'accord qu'il y a un problème dans cette façon de faire ? Comment comptez-vous régler une telle situation ?

6. L'utilisation du logiciel libre par l'État

Mise en situation : Le 9 juin 2011, le gouvernement a adopté le projet de loi 133 portant sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, touchant entre autre l'usage des logiciels libres au sein des instances gouvernementales. Pourtant, plusieurs des récents appels d'offre et des décisions prises ont complètement exclus leur utilisation.

(http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/G_1_03/G1_03.html)

6.1 Que comptez-vous faire pour que cette Loi soit respectée?

7. L'innovation ouverte

Mise en situation : Au cours des deux dernières années, la région de Québec s'est fortement démarquée au plan de l'innovation ouverte, au point où plusieurs entreprises ont trouvé une foule de solutions à leurs problèmes en faisant appel à l'ensemble de la communauté de la recherche à Québec. Plusieurs acteurs du développement économique de la région y voient un levier de développement économique.

7.1 Qu'en pensez-vous ? Et quelle seraient vos moyens pour soutenir une telle initiative ?

8. Le Gouvernement agissant lui-même comme levier économique

Mis en situation : Les entreprises d'ici nous indiquent souvent qu'il est plus facile de se faire connaître et même de décrocher des contrats ailleurs sur la planète qu'ici.

Un programme du Conseil du Trésor a déjà existé à l'effet que le Gouvernement devienne un premier utilisateur d'une technologie développée par une entreprise d'ici et qu'il devienne une vitrine technologique (mais pas nécessairement un client);

8.1 Quelle est votre position à cet égard et que comptez-vous faire pour les aider davantage ?

Le financement par le gouvernement : Les États-Unis avec le "Small Business Innovation development act " de 1982, oblige les ministères et les agences à réserver 2,5% de leur budget extramurales pour constituer un fonds et contracter des travaux de R/D et d'innovations commercialisables auprès de PME technologiques américaines leur facilitant ainsi d'obtenir une première vente.

8.2 Est-ce que votre parti serait d'accord à endosser une telle mesure considérant que certains problèmes pourraient être soulevés par les autres provinces canadiennes ?

9. Le recrutement à l'étranger

Mise en situation : Les mesures d'aide pour le recrutement à l'étranger et pour faciliter l'intégration.

9.1 Quelle(s) mesure(s) d'aide pour le recrutement à l'étranger pourrai(en)t être plus efficace selon vous? De quelle façon?

9.2 Quelle(s) nouvelle(s) mesure(s) d'intégration devrai(en)t être mise(s) en place?

10. Le Gouvernement ouvert ou « Open gouv » et le rapport Gauthier

<http://www.mce.gouv.qc.ca/publications/rapport-gauthier-web-2-2012-03-06.pdf>

10.1 Quelle(s) recommandation(s) du rapport Gauthier voudriez-vous mettre de l'avant en priorité et pourquoi?

11. La propriété intellectuelle et l'utilisation que l'État en fait

Mis en situation : La propriété intellectuelle est un enjeu important pour les entreprises en TI. Plusieurs des contrats que l'État conclut avec des firmes privées comportent des clauses faisant en sorte que la propriété intellectuelle des produits développés appartient en totalité à l'État, faisant en sorte que chaque nouveau projet doit repartir de zéro.

Ceci implique :

1. que le fournisseur cède la propriété de ce qu'il a développé dans le cadre du mandat, sans droit de réutilisation;
2. qu'il cède une licence pan gouvernementale sur tout le matériel antérieur qu'il possédait et qu'il a utilisé dans la production des biens livrables.

L'analyse d'un échantillon de 25 appels d'offres de services professionnels émis en 2011 par les principaux donneurs d'ouvrage publics a démontré que 24 demandaient une cession des droits d'auteur.

11.1 Quelle serait la position de votre parti pour régulariser la situation du partage de propriété intellectuelle et qui permettrait aux plus petites entreprises de conserver leurs droits de développement des logiciels ?

12. Problématique du transfert de technologies :

Mise en situation : La région compte plus de 6000 chercheurs mais les transferts de technologie des milieux collégiaux, universitaires et de la Défense vers notre milieu économique ne créent pas suffisamment de valeur pour la région. Le modèle de milieux comme celui de San Diego parle par lui-même.

12.1 Que proposerait votre parti politique pour maximiser les retombées pour la région ?